

PRÉAVIS MUNICIPAL 2021 – 2026 / N°7

DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE ET DE MISE EN ŒUVRE DE MESURES D'AMÉNAGEMENT ET D'EXPLOITATION EN FAVEUR DES CYCLISTES

AU CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Le présent préavis a pour but d'inviter le Conseil communal à accorder à la Municipalité un crédit de 36'000 fr. TTC en vue de l'étude et de la mise en œuvre des mesures d'aménagement et d'exploitation en faveur des cyclistes sur la commune de Rolle.

1 PRÉAMBULE

La crise sanitaire du COVID-19 a nécessité depuis la mi-mars 2020 la mise en place de mesures de semi-confinement.

Ces mesures ont notamment engagé un fort ralentissement de l'économie et un recours massif au télétravail.

La mobilité en Suisse a été entièrement bouleversée par cette pandémie, engendrant un effondrement de la fréquentation des axes routiers et des transports publics ainsi qu'un recours accru à la mobilité douce.

À ce jour, il est difficile de connaître les effets à long terme de cette pandémie sur les habitudes de déplacement.

Aujourd'hui, avec la reprise des activités en Suisse, il est constaté une augmentation plus rapide des charges de trafic automobile que celle des transports publics, où le respect des mesures de distanciation sociale est plus difficile à mettre en œuvre.

Il est également observé une utilisation renforcée de la mobilité douce pour effectuer les déplacements : la marche et le vélo sont en effet deux modes de transport efficaces et compatibles avec les mesures sanitaires actuelles.

Après une période d'adaptation, et pour autant que le télétravail, ou des horaires flexibles, continue à être favorisé, l'Observatoire cantonal vaudois de la mobilité estime que jusqu'à 10 % des usagers habituels des transports publics pourraient se tourner vers la voiture lorsque toutes les activités et formations auront repris, situation que l'on observe aujourd'hui.

2 DESCRIPTION DU PROJET

Même si, dans certaines situations, la capacité du réseau routier n'est pas problématique, un usage accru de la voiture n'est pas en adéquation par rapport aux enjeux climatiques rencontrés, aspect fortement occulté par le thème de cette pandémie durant ces deux dernières années.

Dès lors, la mobilité douce doit être encouragée afin de pallier la chute de la fréquentation des transports publics et limiter les impacts négatifs du transport individuel motorisé.

L'enjeu consiste donc à offrir aux piétons et aux cyclistes une alternative sûre et confortable pour favoriser un report modal en faveur de la mobilité douce durant cette période particulière et inciter de nouveaux usagers (par exemple les pendulaires) à utiliser des modes de déplacement.

La mobilité douce, seule ou combinée à d'autres moyens de transport, présente des atouts importants lorsqu'il s'agit d'effectuer des trajets courts d'une durée inférieure à 15 min, soit à pied jusqu'à 1 km, à vélo jusqu'à 4 à 5 km et à vélo électrique jusqu'à 7 à 8 km. Sur de telles distances, le potentiel de transfert non exploité vers la mobilité douce est encore important.

En Suisse, un trajet en voiture sur deux est inférieur à 5 km, alors qu'un trajet en voiture sur huit est inférieur à 1 km (microrecensement OFS 2010).

Le Conseil d'État du Canton de Vaud a dévoilé le 2 juin 2020 ses objectifs en matière d'aménagements cyclables à réaliser rapidement sur quelque cent kilomètres de tronçon de route cantonale hors traversée de localité. Il appelle par ailleurs les communes vaudoises à lancer en parallèle leurs propres projets en localité, avec des procédures simplifiées et accélérées, aux limites entre le réseau cantonal hors localité et en localité, notamment aux abords des agglomérations comportant des carrefours fortement sollicités par le trafic.

Le Canton de Vaud intensifiera les contacts avec les communes pour envisager ensemble quels aménagements pourront être rapidement mis en œuvre.

À ce titre, les services concernés du Canton de Vaud ont édité un guide des aménagements cyclables pour encourager et orienter les communes à réaliser des mesures propices à la pratique du vélo afin de faciliter la mise en œuvre d'actions transitoires par les communes.

Dans ce contexte, la Municipalité de Rolle a sollicité le bureau Transitec Ingénieurs Conseils SA pour l'accompagner dans la planification et la mise en œuvre de mesures urgentes en faveur des cyclistes sur son réseau routier communal.

Ces mesures d'aménagement et d'exploitation portent en particulier sur les tronçons et intersections jugées problématiques en termes de sécurité et/ou de continuité d'itinéraires. Il est à noter que la Commune de Rolle a d'ores et déjà entamé des démarches de promotion de la mobilité douce avec le rajout de plusieurs parcs à vélos dans divers secteurs du territoire rollois ainsi que l'implantation de stations PubliBike.

Les buts de cette mission sont :

Phase 1 : Élaboration du diagnostic de la mobilité cyclable à savoir :

- ✚ Établissement d'un diagnostic global et détermination des enjeux de mobilité cyclable sur l'ensemble du territoire communal.

Phase 2 : Identification des mesures en faveur des cyclistes, à savoir :



- ✚ Détermination des principes d'aménagement et d'exploitation à mettre en œuvre en faveur des cyclistes sur certains tronçons et/ou carrefours jugés problématiques (secteurs à enjeux).

- ✚ Propositions concrètes de mesures à mettre en œuvre sous la forme d'esquisses.

Phase 3 : Mise en œuvre des mesures retenues, à savoir :

- ✚ Réalisation des plans d'exécution des mesures envisageables.

Les tronçons/carrefours problématiques pour la mobilité cyclable ont été identifiés dans une première phase de l'étude par le bureau Transitec Ingénieurs Conseils SA. Ces mesures ont été présentées à la Municipalité et discutées selon les projets futurs. Elles se résument comme suit :

Emplacement	Description de la mesure	Note
Route de la Vallée (tronçon au nord des voies CFF)	Marquage d'une bande cyclable unidirectionnelle à la montée	Pas de contraintes particulières (à coordonner si possible avec le projet OFROU pour une continuité des aménagements)
Avenue de la Gare (tronçon au sud des voies CFF)	Marquage d'une bande cyclable unidirectionnelle à la montée	Pas de contraintes particulières (à coordonner si possible avec le projet OFROU pour une continuité des aménagements)
Avenue Général- Guisan	Marquage de bandes cyclables bidirectionnelles	Pas de contraintes particulières
Avenue Quatre- Communes (tronçon sud)	Délimitation d'une zone 30 km/h	Travaux prévus dès printemps 2022 durant une année
Route de Gilly (tronçon sud)	Marquage d'une bande cyclable unidirectionnelle à la montée	Pas de contraintes particulières
Chemin de Jolimont (tronçon nord) en option	Marquage d'une bande cyclable unidirectionnelle à la montée	Pas de contraintes particulières

Après cette discussion et présentation, les emplacements retenus par la Municipalité pour la suite des études de la phase 2 et 3 sont :

Emplacement	Description de la mesure	Note	Coûts HT
Route de la Vallée (tronçon au nord des voies CFF)	Marquage d'une bande cyclable unidirectionnelle à la montée	Possible, sur environ 170 m depuis le passage sous voies en amont (à faire en même temps que l'av. de la Gare et marquage uniquement de la piste montante (voir plan ci-joint)	Fr. 1'000.--
Avenue de la Gare (tronçon au sud des voies CFF)	Marquage d'une bande cyclable unidirectionnelle à la montée	Ok, sur environ 140 m en aval du passage sous voies jusqu'au giratoire de la Migros. Marquer seulement la piste montante à l'identique devant la Migros (voir plan ci- joint)	Fr. 2'000.--
Avenue Général-Guisan		Zone 30 km/h. pas d'aménagement spécifique	
Rte des Quatre- Communes (tronçon sud)	Délimitation d'une zone 30km/h	Le projet est de mettre la route des Quatre- Communes en zone 30km/h après travaux (réseau)	Sera inclus dans le préavis des travaux
Route de Gilly (tronçon sud)	Marquage d'une bande cyclable unidirectionnelle à la montée	Envisageable, la route est en mauvais état et nous devons refaire le sous-sol dans quelques années (voir plan ci-joint)	Fr. 3'000.--
TOTAL HT			Fr. 6'000.--

Déroulement de l'étude et mise en œuvre

Dans le cadre de cette mission qui a été confiée à Transitec Ingénieurs Conseils SA, l'étude devra s'achever par l'édition d'une notice technique regroupant les résultats des phases 1 et 2 ainsi que l'édition des plans établis pour une réalisation rapide, à savoir :

1. Phase 1 : Élaboration du diagnostic de la mobilité cyclable
2. Phase 2 : Identification des mesures en faveur des cyclistes et mise en œuvre

3 ASPECTS FINANCIERS

Le montant total des honoraires pour le mandataire regroupant l'ensemble des prestations s'élève à :

- honoraires	Fr.	27'024.80	HT
Total des honoraires TTC	Fr.	29'105.80	TTC

Coûts des travaux estimés :

- travaux de mise en œuvre	Fr.	6'000.00	HT
- divers et imprévus 10 %	Fr.	<u>600.00</u>	HT
Total des travaux HT	Fr.	6'600.00	HT
Total des travaux TTC	Fr.	7'108.20	TTC

Le montant total demandé dans ce préavis s'élève donc à :

- Honoraires :	Fr.	29'105.80	TTC
- Réalisation :	Fr.	7'108.20	TTC
Total :	Fr.	36'214.00	TTC ≈ <u>Fr. 36'000.--</u>

CONCLUSIONS

Cette demande de crédit est destinée à couvrir les études engagées par le bureau d'étude ainsi que les travaux prévus à la réalisation.



Fondée sur ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROLLE,

vu le préavis 2021-2026 / N° 7 de la Municipalité du 17 août 2021,

entendu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

1. Adopter le Préavis municipal N° 2021-2026 N° 7 relatif à la demande de crédit d'étude et à la mise en œuvre des mesures d'aménagement et d'exploitation en faveur des cyclistes sur la commune de Rolle et octroyer à la Municipalité un crédit de 36'000 fr. TTC ;
2. D'autoriser la Municipalité à imputer cette somme sur le compte No 4300.501023, crédit d'étude et de mise en œuvre de mesures d'aménagement et d'exploitation en faveur des cyclistes ;
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter ce montant en francs suisses auprès de l'établissement financier qui aura offert les conditions les plus avantageuses ;
4. D'autoriser la Municipalité à amortir ce montant en une fois sur une année civile, à porter en compte au budget 2022.

Approuvé par la Municipalité en séance du 17 août 2021.

Au nom de la Municipalité

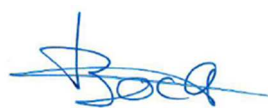
La Syndique



Monique Choulat Pugnale



Le Secrétaire



Julien Bocquet

1^{re} séance avec la Commission de l'urbanisme et de la mobilité : selon calendrier

Municipale déléguée : Mme Cécile Rod

Annexes :

- Plan de marquage route de Gilly
- Plan de marquage av. de la Gare – rte de la Vallée



